

République Française

Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Uzemain

SEANCE DU 26 août 2021

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
15	10	10 + 4 pouvoirs

Date de convocation
19 août 2021

Date d'affichage du compte rendu
30 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six août à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Pauline BABEY-FOLTZER**, maire.

Présents : **Anthony ANDRE, Chantal DAUBIE, Fanny DUGRAVOT, Steve ESCH, Anne LEBRUN, Amélie MANGIN, François MARANDEL, Pauline BABEY-FOLTZER, Vincent HUMBERT, Michel VUILLEMIN.**

Absents : **Céline PIERCY.**

Représentés : **Christine LAMBACH-UEBERSAX par Fanny DUGRAVOT, Mélanie LANGLOIS par Vincent HUMBERT, Pascal SACHOT par Pauline BABEY-FOLTZER, Denis VAUTHIER par Chantal DAUBIE.**

Monsieur Anthony ANDRE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Soumission du projet de carte communale à enquête publique

N° de délibération : 26082021_09

Madame la Maire rappelle que la commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme qui ne répond pas toujours aux spécificités du territoire communal.

Que par décision du 22/10/2015, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'une carte communale.

Qu'au cours de son élaboration et du fait des différentes révisions successives du SCOT, le projet a subi plusieurs modifications afin de rester compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Vosges.

Qu'après examen au cas par cas, en date du 08/04/2020, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de la région du Grand Est dispense le projet de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Après avoir pris connaissance du dossier de l'élaboration de la carte communale et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de lancer la phase de l'enquête publique du projet de la carte communale,

CHARGE Madame la Maire d'accomplir toutes les démarches en vue de la soumission de la carte communale à enquête publique.

délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Pauline BABEY-FOLTZER



Pauline BABEY FOLTZER

PAULINE BABEY-FOLTZER
2021.08.30 18:02:49 +0200
Ref:20210830_175602_1-1-O
Signature numérique
le Maire